

COMMISSION DES ARBITRES

Permanence du Mardi 20 SEPTEMBRE 2016

Président : A. SERVE

CTDA : N. BROTONS

Présents : P CALUORI, J.M KODJADJANIAN, J CHARLES, J VELOSO, J SABATINO

Formation initiale entrée dans l'arbitrage 2016

La prochaine session de Formation initiale entrée dans l'arbitrage aura lieu les 24, 25 et 26 Octobre 2016 au TSF à Voiron.

La fiche d'inscription en ligne.

ATTENTION: Note aux arbitres SENIORS / JEUNES RATTRAPAGE STAGE
Le 11 Novembre 2016 de 7H45 à 12H00

Lieu : Complexe Colette BESSON
274 Route des Bethanies
38430 MOIRANS

Présence obligatoire des ARBITRES ABSENTS.

Le Samedi 10 Septembre 2016, ainsi que les arbitres ayant échoués le test physique ou n'ayant pas effectués le test pour différentes raisons

Rappel aux arbitres concernant le questionnaire annuel maison :

Le questionnaire annuel maison est à effectuer avant le 25 septembre 2016 (dernier délai, aucun rattrapage possible). Les arbitres n'ayant pas effectués ce questionnaire seront pénalisés par un malus sur leur classement en fin de saison, conformément au règlement intérieur de la CDA.

QUESTIONNAIRE MAISON ANNUEL et NOUVELLES LOIS DU JEU 2016/2017

Le questionnaire maison annuel est en ligne sur le site du District de l'Isère (*rubrique Arbitrage Formations*) depuis le **lundi 25 Juillet 2016 à 18H00**, et doit être effectué avant la date **limite** du **Dimanche 25 Septembre 2016 à 20H00** (heure à laquelle le questionnaire ne sera plus disponible). Lien direct vers le questionnaire : <https://goo.gl/forms/lpkqRPhB2LiZDGIz1>

Le questionnaire est constitué de questions **QCM à remplir en ligne** (aucun format papier n'est accepté) et porte exclusivement sur les **nouvelles Lois du Jeu 2016/2017** (parmi lesquelles il y a de très nombreux changements). Afin de vous aider dans vos réponses, un **document relatif à ces nouvelles Lois est également téléchargeable** sur le site du District (*rubrique Arbitrage > Documents > Nouvelles lois du jeu IFAB 2016/2017*). Lien direct vers les Lois du Jeu IFAB 2016/2017 : <http://urlz.fr/3Y2H>

Il est vivement conseillé (pour ne pas dire obligatoire) de **bien lire ce document avant de répondre au questionnaire**.

Nouveau Règlement Intérieur CDA 2016/2017 :

Le nouveau Règlement Intérieur de la CDA est en ligne sur le site du District. Il est fortement conseillé aux arbitres d'en prendre connaissance.

Nouveau Livres des Lois du Jeu 2016/2017 :

Les nouveaux livres des Lois du Jeu 2016/2017 « Le football et ses règles » sont disponibles au District. Prix 28 Euros. (Prendre contact avec le CTDA)

Fiches de Renseignements :

Les fiches de renseignements arbitre pour la saison 2016/2017 sont à remplir en ligne sur le site du District (*rubrique Arbitrage, Documents, Dossier Arbitre 2016/2017*).

COMMISSION MEDICALE et COMMISSION des ARBITRES

Dossiers médicaux des arbitres : Message à destination des arbitres qui vont renouveler leur licence et vont faire leur **visite médicale**.

Information pour les arbitres qui souhaitent renouveler leur licence sur la saison 2016/2017.
Afin d'éviter les examens inutiles ou au contraire éviter les retours pour examen manquant, voici quelques précisions sur la visite médicale.

Dans tous les cas de figure, vérifiez bien que le médecin contrôle votre vue et le note sur le dossier.
De même il doit marquer la date PRECISE de votre dernier vaccin antitétanique (pour cela, emmenez votre carnet de santé lors de la visite).

* Vous avez moins de 35 ans : inutile de refaire un Électrocardiogramme puisque déjà fait lors d'une visite précédente.

* Vous avez entre 35 et 50 ans : Électrocardiogramme obligatoire tous les 5 ans, mais PAS PLUS.

Ou l'épreuve d'effort chez un cardiologue si vous avez plusieurs facteurs de risque cardiovasculaire (FRCV.)

* Vous avez plus de 50 ans : l'épreuve d'effort tous les ans ou tous les 2 ans selon votre nombre de facteurs de risque cardiovasculaire (FRCV.)

Inutile de répéter les examens tous les ans quand ce n'est pas demandé, cela coûte cher, vous encombrez les consultations des cardiologues ou de votre médecin. Mais inversement, inutile d'envoyer votre dossier s'il n'est pas rempli correctement.

Il vous sera retourné d'où perte de temps pour tout le monde ; vous, votre médecin, la CDA, le secrétariat et le médecin du District.

Merci de votre attention.

PRENDRE RENDEZ-VOUS LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE, ATTENTION A L'ATTENTE.

Le dossier MEDICAL est téléchargeable sur le site du DISTRICT (lien ARBITRAGE)

CONTACTS COMMISSION :

Président :

André SERVE Port. : 06 82 75 50 07 / Tél. Dom. : 04 74 86 16 63 – Mail : andre.serve@free.fr

Conseiller Technique Départemental en Arbitrage (CTDA) :

Nicolas BROTONS Port. District : 06 95 14 29 38 – Mail District : nicolas.brotons@isere.fff.fr

Désignateur arbitres adultes :

Albert BROUTY Port. District : 06 17 14 62 03 / Port. : 06 31 79 46 91 Mail : albertbrouty@aol.com

Désignateur jeunes arbitres :

Eric FIARD Port. District : 06 46 41 36 44 / Port. : 06 70 29 68 27 / Mail : veyet.fiard@yahoo.fr

Désignateur Observateurs :

Jean-Marie KODJADJANIAN Port. : 06 81 81 90 32 – Mail : jmarie.kodja@yahoo.fr

Désignateur Futsal et Foot Entreprises :

Fernand RODRIGUES Port. District : 07 85 98 74 44 / Port. : 06 16 33 38 84 – Mail : fernandrodrigues21@gmail.com

Correspondant Trésorerie : José VELOSO Port. : 07 87 55 57 16 – Mail : jose-veloso@wanadoo.fr

Afin de répondre aux attentes des clubs et des arbitres, la CDA a fait en sorte d'avoir des REFERENTS dans les divers SECTEURS géographiques du département :

Secteur FONTAINE / PONTCHARRA / LA MURE
KRISTO Dimitri (CDA) : 06 37 97 88 14

Secteur VOIRON / SAINT MARCELLIN
BROUTY Albert (CDA) : 06 31 79 46 91

Secteur NORD-ISERE
MORE Stéphane (CDA) : 06 84 05 53 97

Secteur BIEVRE-VALLOIRE
SERVE André (CDA) : 06 82 75 50 07

COURRIERS

Courriers divers :

CDA HAUTE SAVOIE : Pris note
DTA/ FFF : Réunion du GT, du CTDA ISEROIS.
LRAF : Pris note

COURRIERS CLUBS

CS FOUR : Affaire classée, remerciement.
FC SEYSSINS : Enquête en cours n°01 CDAI 16/17
UO PORTUGAL : Enquête en cours n°02 CDAI 16/17
VALLEE du GIERS : Enquête en cours n°03 CDAI 16/17

COURRIERS Arbitres :

Mr BRIOUA Nouredine : Reçu Attestation
Mr LALO Aboubaker : Pris note
Mr DARBON: Prendre contact avec le Président de la CDA

**ATTENTION
L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES
T'ES SUR LA TOUCHE
LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON**

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.